

COMMUNE DE VILLAROGGER - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit avril deux mille vingt-trois à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire de Villaroger, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 avril 2023.

Etaient présents : Mesdames LIMBARINU Nadine, Mégane BOULANGEAT et Marlène CREY, Messieurs CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain et MARMOTTAN Lionel

Monsieur Alexis VIVET-GROS a donné procuration à Monsieur Lionel MARMOTTAN.

Etaient absents : Messieurs Jérôme CERISE et Frédéric COGEZ

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance Monsieur Maurice CHARDON.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du lundi 27 mars 2023 qui est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2023/62 – Commission de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise : petite enfance, relais assistants maternels, solidarité aux personnes âgées et handicapées, Maison France Services – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal de Villaroger

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité Madame Mégane BOULANGEAT pour siéger à la Commission petite enfance, relais assistants maternels, solidarité aux personnes âgées et handicapées, Maison France Services.

DELIBERATION 2023/63 – Projet de dévoiement d'une voirie au Hameau du Pré Derrière : Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire

Monsieur le Maire rappelle le projet de dévoiement de la voirie au hameau du Pré Derrière afin de permettre la création d'un parking public sur deux niveaux à vocation à accueillir les visiteurs à la journée. Ce projet impacte 4 parcelles communales ainsi qu'une parcelle privée.

La parcelle privée n'ayant pas pu être acquise par voie amiable, il s'avère nécessaire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à un dossier d'enquête parcellaire afin de réaliser une procédure d'expropriation nécessaire à la réalisation du projet communal au vu de son importance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONFIRME son accord pour que ces acquisitions soient réalisées par voie amiable ou par voie judiciaire

ACCEPTE le lancement de la procédure d'expropriation par la commune

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de Savoie l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

DELIBERATION 2023/64 – Projet de création d'un pôle immobilier et de locaux associatifs au chef-lieu : Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une crèche, d'un espace associatif, d'un parking multi-usage et de logements. Ce projet impacte 2 parcelles communales et 5 parcelles privées représentant 3 comptes fonciers.

Les parcelles privées n'ayant pas pu être acquise par voie amiable, il s'avère nécessaire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à un dossier d'enquête parcellaire afin de réaliser une procédure d'expropriation nécessaire à la réalisation du projet communal au vu de son importance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONFIRME son accord pour que ces acquisitions soient réalisées par voie amiable ou par voie judiciaire

ACCEPTE le lancement de la procédure d'expropriation par la commune

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de Savoie l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à une enquête parcellaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

DELIBERATION 2023/65 – Création d'un poste saisonnier supplémentaire été 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2023/46 en date du 27 mars 2023 décidant le recrutement de 3 agents contractuels du 2 mai 2023 au 31 octobre 2023 afin de faire face aux nombreuses et diverses tâches d'entretien.

Dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité lié à la saison estivale, le conseil municipal autorise à l'unanimité la création du poste saisonnier supplémentaire suivant :

- Adjoint technique à temps complet du 1er juillet 2023 au 15 novembre 2023 chargé d'exécuter tous les travaux réalisés par le service technique (entretien des espaces verts, des voies communales et des bâtiments communaux, ...)

Et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent et à signer le contrat à durée déterminée correspondant et toutes les pièces relatives à cette embauche.

DELIBERATION 2023/66 – Attribution de lots de bois d'affouage

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure mise en place concernant l'attribution de lots d'affouage, il indique qu'il y a lieu de fixer le montant de la taxe d'affouage 2023 et de désigner les garants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir la taxe d'affouage à 16 euros par inscription et pour la délivrance de bois, désigne comme garants de la bonne exploitation des bois conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Jérôme CERISE, Maurice CHARDON et Jean-Christophe DUBOS.

Point sur le rapprochement des régies électriques de Tignes, Montvalezan, Sainte Foy de Tarentaise et de Villaroger dans une société d'économie mixte en 2024. Le conseil d'administration de la Régie électrique de Villaroger sera consulté pour émettre son opinion.

Point sur le transfert de la compétence eau / assainissement à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise prévu en 2024.

Fin de la séance le mardi 18 avril 2023 à 18h30

Le Maire, Alain EMPRIN

Le Secrétaire de séance, Maurice CHARDON

